

Recherche sur le travail social ou dans le travail social ? Enjeux pour l'intervention.

Réflexions suite à une recherche-action¹

Introduction

Au début 2011, la direction de l'établissement pénitentiaire pour mineurs du Canton de Genève² et la Direction Générale de l'Office pénitentiaire³ de ce même Canton sollicitaient les services de la Haute Ecole de Travail Social (HETS – Genève) pour créer un processus participatif avec l'ensemble des professionnel.le.s de l'établissement et la hiérarchie afin d'élaborer un « concept⁴ » de prise en charge des mineur.e.s compatibles avec les ordonnances de l'Office Fédéral de la Justice et les normes européennes⁵ sous le titre : « élaboration d'un nouveau concept d'un centre éducatif fermé pour mineur.e.s en conflit avec la loi » : une recherche-action ». Rapidement s'est constituée une équipe de chercheurs composée d'enseignant.e.s « spécialisés » dans l'intervention sociale et de sociologues enseignants de la HETS ainsi que d'assistant.e.s. A l'interne de l'école, le projet bénéficiait d'un appui d'un réseau de compétences travaillant particulièrement sur la question des mineur.e.s. Un mandat a été co-élaboré par le secrétariat général du (Ministère) Département Cantonal de la Sécurité et de la Police et de l'Environnement /DSPE) du Canton de Genève, la Direction de la HETS et l'équipe de recherche. La moitié du financement de la recherche était payée par le Département mentionné ci-dessus, l'autre moitié était financée grâce à une sollicitation conjointe du Département et de la HETS auprès de fonds fédéraux pour la technologie et l'innovation⁶.

La recherche commence alors que le climat est extrêmement tendu au sein de l'Office pénitentiaire du Canton, suite à différents audits qui montrent des dysfonctionnements majeurs au sein tant de l'établissement pénitentiaire pour mineurs que de l'Office. Les négociations au sein de l'équipe de recherche ont abouti à un travail sur deux versants conjoints : l'un pour aller à la rencontre des professionnel.le.s et de leurs pratiques, dans une

¹ Il s'agit en fait d'une recherche à visée de construction d'un dispositif d'intervention avec un mandat qui l'exige. Cependant les termes recherche-action, recherche appliquée, recherche intervention sont proches et surtout utilisés souvent sans grande distinction dans le débat sur la place de la recherche dans le travail social. Par commodité, nous parlerons de recherche-action.

² Il s'agit d'un centre éducatif et de détention, accueillant des mineurs privés de liberté, normalement avant jugement, soit au titre de mesures d'observation ou à titre préventif.

³ Pour une description officielle de l'office pénitentiaire (renommé Office de la détention) voir : <http://www.ge.ch/dgop/>

⁴ Par concept, on entend un document décrivant un dispositif renouvelé permettant d'orienter les pratiques des différents professionnels actifs dans l'accompagnement des mineurs privés de liberté.

⁵ Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres (CM/Rec. (2008)11)

⁶ Pour obtenir ces fonds les recherches doivent avoir un fort caractère propositif et innovant. La CTI encourage les projets R&D orientés vers le marché ; la création et le développement de start-up ; le transfert de savoir et de technologie. (cf. voir <http://www.kti.admin.ch/?lang=fr>)

démarche compréhensive ; l'autre pour monter un dispositif participatif d'élaboration du concept.

Une analyse rapide avait montré sur le terrain que les tensions traversant les collaborations se situaient à divers niveaux : tout d'abord entre les divers corps de métiers (médecin, agent.e de détention, travailleur/euse social.e, enseignant.e) officiant au sein même de l'institution, puis entre les diverses professions ou instances ayant à faire avec l'institution sans y travailler directement tels les juges, le Service de Protection des Mineurs (SPMI), et les professionnel.le.s de l'éducation et enfin entre les différents niveaux institutionnels impliqués directement dans la mise en œuvre des politiques de détention ou chargés d'en vérifier la conformité avec les normes en vigueur. Ce dernier conflit apparaissait comme un conflit de type « hiérarchique » (Confédération, Canton, Services, cadres intermédiaires, etc.).

A partir de ce constat de tensions extrêmes, le Département a décidé de constituer un groupe de pilotage, incluant chercheur.e.s, voies hiérarchiques, juges et un expert extérieur. L'intention était de faire une cartographie des normes mobilisées dans le présent de la vie institutionnelle et de celles à mobiliser pour la construction du nouveau concept. Il s'agissait également de valider les propositions d'innovation faites au fur et à mesure de la recherche action et de préparer les arguments permettant de défendre le projet auprès des instances politique et des administrations. Ce groupe de pilotage devait également préparer le dialogue incontournable que l'Office pénitentiaire du Canton devait instaurer avec la Confédération, qui, in fine, donnerait sa validation pour la mise en œuvre du concept. Il est utile de noter à cet égard, que l'interlocuteur officiel de la Confédération était le Département cantonal de l'Instruction Publique/ DIP absent du groupe de pilotage. Le groupe de pilotage n'est jamais parvenu à pallier ce dysfonctionnement pourtant notable.

L'équipe de recherche

L'équipe de recherche quant à elle était constituée de deux sous-groupes. Le premier de chercheur.e.s-praticien.ne.s du travail social, était déjà intervenu dans le milieu. Il était bien au fait des différents niveaux normatifs mobilisés, compétent sur les aspects de l'intervention, de la problématique et de la population et sensible à la crise et à ses enjeux. Cette connaissance devait permettre de comprendre où et comment se nouaient les crises structurelles et répétées que vivait ce terrain. Ces chercheur.e.s devaient mettre en place le processus participatif mais ce en étroite collaborations avec le second sous-groupe. Celui-ci, composé de chercheur.e.s en sociologie compétent sur les enjeux liés à cette catégorie de la population devait nourrir le nouveau concept en amont de la recherche de terrain, par un état des recherches tant sur les débats sur l'incarcération de mineur.e.s en Europe occidentale que sur les réflexions sur les dispositifs et sur l'analyse des meilleures pratiques en matière d'accompagnement de mineur.e.s en milieu fermé. La recherche sociologique devait permettre d'éclairer en quoi les transformations des logiques d'action en milieu carcéral avec des mineur.e.s touchaient les différent.e.s acteur/trice.s de ce dispositif d'incarcération et infléchissaient leurs modalités d'intervention. Ces apports mutuels des deux sous-groupes de chercheur.e.s devaient permettre aux praticien.ne.s de favoriser une certaine réflexivité sur ce qu'ils et elles traversaient, de sortir de leur isolement et d'envisager la réforme comme une

conséquence d'un mouvement plus large et partant, moins effrayant. Cela devait permettre notamment, mais pas seulement, d'adapter le concept au fur et à mesure de sa construction, dans une idée d'en faire un outil auquel les différents corps professionnels pourraient adhérer. L'articulation entre construction collective d'un concept pédagogique, alerte sociologique sur les exigences normatives et compréhension des logiques d'action mises à l'œuvre par les professionnel.le.s voire leurs éventuelles résistances au processus lui-même, aurait dû être au centre de la recherche-action, d'autant que celle-ci était financée par un fonds axé sur l'innovation.

Connaissant les tensions vécues sur les terrains, l'équipe de recherche décida de porter un œil particulièrement vigilant sur celles qui pouvaient surgir des différences au sein même de l'équipe. Fidèle au mandat, il s'agissait de maintenir à tout prix une interdépendance entre les différents types de chercheur.e.s pour éviter une division du travail clivante entre le proche et le distancé. Les risques qu'il fallait surmonter étaient doubles : d'une part que l'analyse aussi fine soit-elle ne s'éloigne des finalités du mandat et d'autre part, que le concept pédagogique construit ne prenne pas assez en compte les réalités sociales et les analyses sociologiques des enjeux vécus par les différent.e.s acteur/trice.s du dispositif ; par exemple en sous-estimant les tensions créées par les intérêts catégoriels entre les différents groupes. Cette attention, ce soin pris à éviter les clivages a fait que dans le projet de recherche apparaît l'importance du lien entre production de données et construction d'un nouveau dispositif. La tension entre les savoirs pratiques découlant de l'intervention et de ses routines et la recherche plus distancée et en quête de connaissances nouvelles sur le milieu a donc été prise en compte dans la réflexion de l'équipe, dans l'espoir qu'elle permette la création de nouvelles connaissances utiles pour l'innovation. Cependant, cela signifiait de casser certaines logiques professionnelles et disciplinaires au sein de l'équipe de recherche. Il s'agissait en effet de créer une vraie interdépendance entre sciences d'actions et pratiques innovantes⁷. Ce pas crucial pour construire des savoirs propres au travail social n'a pu être franchi. Le mouvement de repli sur les "réflexes" de chaque catégorie de chercheur.e.s a nettement pris le dessus, mettant la contrainte de coopérer "de tous avec tous" en échec.

Il faut se demander à ce stade comment peut être envisagé et décrit par avance un mandat de recherche sociologique qui prenne véritablement en compte les logiques qui se donnent à voir entre les acteur/trice.s concerné.e.s au fur et à mesure de leur déploiement, pour réorienter ce qui est à chercher. Plus concrètement, était-il possible que les sociologues au vu de la crise multiforme qui se dessinait, réorientent véritablement leurs buts de recherche en étudiant l'articulation entre les intérêts catégoriels des acteur/trice.s et leur besoin de collaboration pour améliorer la qualité globale de leur travail ? Dit autrement, est-il possible et à quelles conditions de prévoir ce que l'on va analyser dans une situation de crise qui se déploie à tous les niveaux ? La proximité au terrain de tous les chercheur.e.s, quel.le.s qu'ils soient était certes extrêmement importante, mais la nécessité d'une plasticité du mandat sociologique n'a pas été suffisamment considérée. De ce fait, la prise en compte des différents considérants de la crise multiforme n'a pas été analysée. Elle a donc eu tout loisir de déteindre en s'amplifiant au sein de l'équipe de recherche.

⁷ Sommerfeld P., 2013, Conférence donnée la HES-SO VS, le 15 mai

Le mandat rendait les responsables de deux catégories de chercheur.e.s décrites plus haut solidairement responsables de la construction du concept pédago-éducatif. La question qui se pose à ce stade est de savoir s'il était pertinent de penser une division du travail au sein de l'équipe. Sachant le milieu étudié, et dans lequel une intervention devait avoir lieu, en crise, n'aurait-il pas fallu renoncer à une division du travail au sein de l'équipe sur la ligne de crête des spécialisations des un.e.s et des autres, pour se charger conjointement de l'ensemble ? Les chercheur.e.s praticien.ne.s se prêtant à l'apprentissage de la recherche distancée et les chercheur.e.s sociologues se prêtant à l'exercice de la construction du concept ? La question est difficile à trancher. Mais la crise multiforme que traversait le terrain, la conscience qu'en avait l'équipe de recherche aurait peut-être dû faire opter pour une transdisciplinarité endossée par chacun.e. Peut-être cette piste aurait-elle permis de maintenir l'interdépendance au sein de l'équipe de recherche tout au long du processus, depuis la prescription donnée par le mandat jusqu'aux rapports finaux.

L'échéance donnée pour réaliser le nouveau concept avait été évaluée dès le départ comme contraignante. L'ampleur de cette contrainte n'a sans doute pas été considérée à sa juste mesure : La latitude pour renégocier - *en situation* - un mandat, proposé par des instances politico-administratives elles-mêmes contraintes par des échéances, méritait une évaluation plus circonstanciée que cela n'a été le cas, surtout si l'on décidait de travailler dans une logique d'interdépendance exigeante.

On peut donc faire l'hypothèse que les temporalités différentes entre les diverses exigences du mandat ont largement contribué à accentuer une division du travail au sein de l'équipe de recherche. En effet, l'exigence de la production d'un concept pédago-éducatif (délai donné : sept mois) doublée de l'accompagnement de sa mise en œuvre (7 mois) et une analyse globale et pertinente à restituer dans un rapport final (15 mois) des nouvelles normes à mobiliser, des enjeux qui traversent le champ et de l'analyse des transformations induites par la construction du concept (par exemple effets des formations proposées pour renforcer l'appropriation du concept) construisaient de fait des échéances et des temporalités incompatibles entre elles. Elles ont eu finalement raison de l'interdépendance et de la coopération.

Réflexions sur l'interdépendance

Notons que les liens d'interdépendance précis entre les deux sous-groupes de l'équipe de recherche n'ont pas été l'objet d'un contrat écrit. La division du travail s'est donc accentuée de manière centrifuge au fur et à mesure de la recherche, les chercheur.e.s praticien.ne.s se centrant sur les contacts et les entretiens avec les terrains, sur le pilotage du processus participatif et sur l'élaboration du concept de prise en charge pendant que les autres construisaient des profils sociologiques des bénéficiaires et des intervenant.e.s terrain sans que ces données ne servent vraiment à la construction du concept. En s'approfondissant, le clivage a déteint fortement sur la manière d'envisager le mandat lui-même, les préoccupations des praticien.ne.s de terrain n'étant plus au centre de l'analyse. L'analyse sociologique de plus en plus éloignée de la construction du concept lui-même n'a pas contribué à asseoir la légitimité et la pertinence de la prise en compte des nouveaux critères normatifs, ni même d'innovations pour la pratique professionnelle quotidienne.

Cela dit, les tensions entre les Départements cantonaux concernés par les réformes, entre le Canton et la Confédération ont eu raison du concept de prise en charge des mineurs incarcérés. Malgré l'adhésion qu'il a rencontrée dans un premier temps dans les équipes, à l'Office pénitentiaire et au Ministère de la justice du Canton, il a été balayé. Au même moment, les équipes de terrain se rendent compte des incidences du concept en terme d'organisation du travail et de surcharge, sans avoir suffisamment de garanties d'accès à des ressources pour le mettre en œuvre, elles font marche arrière avec différentes justifications selon les corps de métier. Pour certain.e.s éducateur/trice.s et agent.e.s de détention par exemple, l'augmentation substantielle (normes européennes: 8 h/jour minimum hors cellule) des temps collectifs dans la journée d'un.e mineur.e incarcéré.e est perçue comme un risque. La crainte d'émeute est évoquée. De plus, ce passage à une vie collective significativement plus importante que par le passé, constitue une surcharge de travail. Les postes supplémentaires effectivement dégagés ne couvrent pas les besoins ressentis eu égard au nouveau concept envisagé.

Les résistances au concept montrent que les temporalités et délais impartis pour une mise en œuvre qui engageait des réformes importantes n'ont pas permis un travail permettant aux professionnels de se donner le temps de repenser leur action. L'idée d'entreprendre des formations pour accompagner la mise en œuvre du concept, retenue dans un premier temps, a été abandonnée. De manière générale l'accompagnement des processus de changement semble ne pas avoir été suffisant.

Il n'y a pas lieu ici d'analyser les tensions entre Confédération et Canton susmentionnées, même si celles-ci ont joué un rôle déterminant dans la non-acceptation du concept pédagogique. Ici, ce qu'il importe d'examiner ce sont les conditions nécessaires pour qu'une analyse sociologique et enjeux de terrains ne prennent pas des chemins si distincts que l'un ne nourrisse plus l'autre.

Quelle posture de recherche pour une prescription de changement ?

La question qui se pose pour nous est de savoir comment la recherche sociologique menée dans cette institution pouvait renforcer l'élaboration du concept et mieux rendre attentifs aux conditions nécessaires pour le construire et le mettre en œuvre. Nous pensons ici tant à la recension des réflexions actuelles sur le sujet, qu'à la mise en exergue des logiques d'action des différents corps professionnels pour garantir que l'interdépendance entre ces diverses catégories professionnelles se fasse de la manière la plus profitable possible.

Que signifie pour une équipe de chercheur.e.s le fait d'accepter un mandat qui vise à la réforme d'un dispositif et d'une pratique professionnelle où la recherche doit alors s'articuler à une volonté que surgisse du changement? Dans quelle mesure la nécessité d'obtenir l'adhésion des différentes catégories professionnelles à une réforme à laquelle on leur demande de contribuer fortement est une préoccupation qui doit être portée par l'ensemble de l'équipe de recherche? Dans quelle mesure la posture critique distanciée des sociologues est-elle compatible avec un mandat qui spécifie la nécessité de construire une réforme? A un niveau plus général, la prescription de voir se produire du changement peut-elle être portée

par des acteur/trice.s principalement désireux de connaître la réalité présente, alors que l'innovation implique la volonté d'infléchir le futur ? Quelle responsabilité portent les chercheur.e.s qui accumulent des connaissances sur la réalité présente d'en faire une diffusion et un objet de discussion avec les praticien.ne.s, de telle manière que la mise en œuvre du concept puisse avancer ? Quelle part prennent ces chercheur.e.s à la transformation des savoirs accumulés en compétences professionnelles pour le changement et en données technologiques opérationnalisables⁸ ? Finalement, quelle place est-elle laissée dans une approche critique à l'analyse construite par les acteur/trice.s eux-mêmes sur leurs pratiques, à leurs propositions, à leurs raisonnements, à leurs volontés et ambivalences concernant la collaboration entre eux ?

Recherche-action : convergences nécessaires entre recherche et intervention ?

Comme dit plus haut, une réflexion avait été menée par l'équipe de recherche sur les risques que courrait l'équipe de rejouer « en miroir » les tensions vécues sur les terrains, notamment les tensions entre différents corps professionnels, bénéficiant de pouvoir et de légitimité disparate pour construire un discours sur les besoins et les dysfonctionnements⁹. Cela n'a pas empêché les tensions de surgir. Précisément, elles ont émergé autour de la place que les besoins et demandes des terrains devait prendre dans le scénario de recherche. Fallait-il construire un scénario de recherche visant à pouvoir catégoriser les différents corps d'intervenant.e.s et à comprendre leurs logiques d'action à partir de leur provenance sociale ? Fallait-il co-construire avec eux la problématique de recherche à partir des problèmes soulevés ? Quelle place devait-elle être laissée à la confrontation des préconisations que les différents corps de métiers pouvaient faire par rapport à leur vécu quotidien et leurs perspectives ? Comment fallait-il articuler les contraintes notamment normatives, avec les « best practices » ? Comment fallait-il "naviguer" entre les dispositions et les responsabilités de quatre ministères cantonaux¹⁰, régissant les articulations entre les dispositifs et exigences en matière socio-éducative, médicale, pénale et scolaire à l'égard de la population des adolescent.e.s ?

A ces contraintes propres au Centre éducatif fermé s'ajoutaient celles de la HETS elle-même. Une collaboration étroite entre deux catégories de chercheur.e.s est exigée, confortant des modalités de coopération nécessaires dans l'institution. De plus, la vocation de l'école est de créer et soutenir des liens étroits avec les terrains dans une interdépendance de savoirs et d'informations indispensables à la formation professionnelle. Enfin, la HETS a besoin de se faire reconnaître comme institution produisant des savoirs théoriques reconnus par les milieux académiques dans un climat de concurrence entre institutions de formation.

⁸ Sommerfeld P., 2013, Conférence donnée la HES-SO VS, le 15 mai 2013

⁹ L'équipe de recherche a construit un "tableau des risques de la recherche". Son analyse montre que les risques majeurs avaient été correctement pressentis et localisés au sein même de l'équipe de recherche.

¹⁰ Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, le département de l'instruction publique, département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et le département de la construction, du territoire et des infrastructures

La combinaison dans un même mandat de prestations ressortissant à la construction de dispositifs d'intervention et de recherche permettant de le nourrir implique une coordination temporelle très précise. A notre sens, il est nécessaire que chaque intervenant.e chargé.e du mandat soit nourri.e de ce que font les autres et il est surtout nécessaire que les liens entre chercheur.e.s chercheur.e.s intervenant.e.s et praticien.ne.s du terrain soient étroits. Les éléments recueillis doivent faire l'objet d'une discussion permanente et organisée avec les terrains. Terrains et chercheur.e.s ne peuvent évoluer qu'en s'enrichissant mutuellement. Ces va et viens dialogiques ne sont pas exempts de tensions puisque les chercheur.e.s alimentent également le dialogue par des apports provenant de diverses disciplines, celles-ci n'étant pas forcément convoquées de la même manière par les praticien.ne.s de terrain. De même, les savoirs d'expérience mobilisent différents registres qui ne correspondent pas forcément aux catégories mobilisées par les chercheur.e.s. Si les terrains peuvent être mis à mal par l'apport d'éléments extérieurs qui peuvent parfois avoir une forte charge normative (par ex. les normes européennes¹¹) ou questionner quelques convictions dans d'autres registres, la rétroaction peut ébranler également de manière assez frontale l'idée selon laquelle la distance analytique garantit la scientificité de la production de recherche. Les places des un.e.s et des autres doivent à la fois se maintenir dans leurs différences et supporter d'être partiellement brouillées.

Au niveau de l'équipe de recherche-action elle-même, il n'est pas possible que les productions n'arrivent qu'une fois les analyses peaufinées dans une perspective de "rapport final". La matière brute se doit d'être partagée et l'avancement de la réflexion également. La posture distancée tant aux terrains qu'aux autres corps de métiers intervenant dans la situation est sérieusement remise en question par un travail interdisciplinaire de construction de sens. Les frontières disciplinaires s'en retrouvent nécessairement questionnées. La division entre le savant de la recherche fondamentale et le pragmatique de la science de l'action s'effondre¹².

En conclusion

Cette description semble simple mais il s'agit d'une révolution copernicienne et chaque partage est à risque, notamment par rapport au statut des un.e.s et des autres et à leur reconnaissance intra-professionnelle. Ce processus de recherche démontre que surmonter ces écueils nécessite plus que la mise à d'une "liste de risques", sinon une réflexion approfondie sur le rapport que la recherche, tout comme l'intervention en vue d'une réforme, peuvent entretenir avec des terrains.

Cette interdépendance met également en jeu la dominance éventuelle¹³ d'une discipline par rapport aux savoirs en situation fort divers, investis par l'ensemble des partenaires, jeunes inclus. La prise en compte de cette panoplie de clés d'entrées nécessite un travail en

¹¹ Par exemple : Recommandation CM/Rec(2008)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures.

¹² Lyet P., Paturel, D., 2012, Pour dépasser les oppositions entre une recherche en, dans ou sur le travail social: une science-action en travail social, in : Pensée plurielle, 2/n° 30-31, p 255-268, Bruxelles: De Boeck

¹³ Ibidem, p.256

profondeur sur ce que dialoguer en situation pluridisciplinaire et avec un terrain voudrait dire. Les exigences posées au travail social de collaborer en réseau et en partenariat avec d'autres métiers ne sont pas très lointaines des exigences que la recherche-action pose également. Il serait peut-être même utile que les équipes de recherche pluridisciplinaires construisent leur collaboration en tant qu'équipe comme une relation d'interdépendance avec contrainte à coopérer, où chaque acteur/trice a pour première tâche de contribuer non tant à l'enrichissement de sa discipline qu'à l'affinement des pratiques professionnelles des équipes de praticien.ne.s qui ont été sollicitées pour contribuer ensemble à l'amélioration de leurs pratiques respectives et, partant, de la prise en charge institutionnelle.

Il n'est pas exclu que la question de l'interdépendance soit au cœur de la définition du travail social lui-même, et qu'en ce sens ce que met en relief une expérience comme cette recherche-action, c'est la question du bon dosage entre autonomie des méthodes de recherche issues d'autres champs disciplinaires et interdépendance entre recherche et intervention permettant aux praticiens de terrain d'être reconnus comme acteurs à part entière des processus de recherche et d'envisager la construction de dispositifs devant permettre à l'action sociale d'avancer.

Reste à expérimenter et conceptualiser, pour mieux les connaître, les postures et les méthodes qui respecteraient à la fois cette autonomie et cette indispensable interdépendance

Genève, juin 2013

Marie Anderfuhren & Alexandre Balmer

Bibliographie

- Carré, P. (2008) « Réconcilier pragmatisme et théorisation », in *Savoirs*, L'Harmattan, 1 (16) 55 - 57
- Chambon A. (2003) « Une « intervention théorique » pour interroger le quotidien : Foucault et les pratiques de travail social », *NPS*, 16 (2) 80-91, Montréal : Presses de l'UQAM
- Couturier, Y. & Huot, F. (2003) « Discours sur la pratique et rapports au théorique en intervention sociale : explorations conceptuelles et épistémologiques », *NPS*, 16 (2) 106-124, Montréal : Presses de l'UQAM
- Frauenfelder, A. (2012) « pratiques de partenariat : l'exemple d'une étude sociologique sur la maltraitance envers les enfants » in *Formation continue en travail social : défis, créativité et partenariats multiples*, Avet l'Oiseau, S. & Tschopp, F., 110-114, Genève : HETS
- Foucart, J. (dir.) (2012) « Recherche et travail social : critiques des outils et critiques des fondements », *Pensées Plurielles*, 30-31, Bruxelles : de Boeck
- Foucart, J. (2012) « La recherche sociale entre immersion et distanciation », *Pensées Plurielles*, 30-31, 271 - 282, Bruxelles : de Boeck
- Gillet, A. & Tremblay, D-G. (2011) « Conditions, dynamiques et analyses des partenariats de recherche », *SociologieS* <http://sociologies.revues.org/3103>, dossier « Les partenariats de recherche »
- Huot, F. & Couturier, Y. (2003) « L'examen des usages de la théorie en intervention sociale », *NPS*, 16 (2), 19-29, Montréal : Presses de l'UQAM
- Junod, R. (2012) « Le modèle de la recherche-action intégrale (RAI) » in Rutayisire, P. et Junod R. Ubunyarwanda. Réconciliation et citoyenneté démocratique au Rwanda. Rapport de recherche-action. Butare : CCM & Genève : CEDIC-HETS.
- Lyet, P. (2011) « la recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du

- champ social », Noguès, H., Rouzeau, M., Molina, Y., *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, 199-218, Rennes : Presse de l'EHESP
- Lyet, P., Paturel, D. (2012) « Pour dépasser les oppositions entre une recherche en, dans ou sur le travail social : une science-action en travail social », *Pensée Plurielle*, 2, 30-31, 255-268
- Rullac, S. (2011) « De la scientificité du travail social. Quelles recherches pour quels savoirs? », *Pensée Plurielle* 26, 111-128, Bruxelles : de Boeck
- Tourrilhes, C. « la recherche-action dans le travail social : un processus de problématisation dans un espace de coopération » in Noguès, H., Rouzeau, M., Molina, Y., *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, 219-238, Rennes : Presse de l'EHESP
- Tschopp, F. (2011) « les Hautes Ecoles suisses dans la tourmente : de quelques enjeux pour le travail social », Noguès, H., Rouzeau, M., Molina, Y., *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, 165-177, Rennes : Presse de l'EHESP